



Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève
500, montée de l'Église, l'île-Bizard, Québec, H9C 1G9 (514) 620-6271 sphib-sg@hotmail.com

Le 27 mars 2008

Conseil du Patrimoine de Montréal
Mme Marie Lessard, Présidente
303, rue Notre-Dame Est,
1er étage, Bureau 1.150
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

OBJET : Citation des maisons Jacques-Richer et Brunet

Madame,

La Société patrimoine et histoire de l'île Bizard et Sainte-Geneviève tient à joindre sa voix aux autres sociétés d'histoire et du patrimoine de l'Ouest-de-l'île pour appuyer sans réserve les projets de citation des maisons Thomas Brunet et Jacques Richer dit Louveteau, situées au Cap Saint-Jacques, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

Ces deux maisons ont une valeur historique, architecturale et patrimoniale qui en font des candidates idéales à un statut de maisons citées. Les recherches intensives réalisées par la Ville de Montréal ont fait ressortir leur caractère exceptionnel. De nombreuses caractéristiques significatives ont été relevées dans ces études, entre autres: construction en pierres à mur-pignon découvert, plaques de pierre sculptées avec initiales, exemple de conversion de logement à la suite d'un don, histoire documentée des familles propriétaires et résidentes et dans un cas, du constructeur-maçon Charles Brunet.

Le maçon Charles Brunet a construit de nombreuses autres maisons dans l'Ouest-de-l'île en plus de la Maison Thomas Brunet. Chaque maison conservée du corpus de ce maçon nous aide à approfondir notre connaissance de notre patrimoine architectural. Trois de ces maisons construites par Charles Brunet se trouvent dans l'île Bizard : la maison Joseph-Théoret, la maison Martin-Paquin et la maison Eustache-Brayer-dit-Saint-Pierre. Ces dernières font partie du patrimoine de l'arrondissement L'île Bizard-Sainte-Geneviève, que notre Société couvre, raison de plus de nous intéresser à la citation de la maison Thomas Brunet.

Nous aimerions de plus faire ressortir le contexte social, historique et géographique que constitue l'ensemble de ces maisons. Contrairement à plusieurs maisons anciennes, celles-ci sont encore situées dans un cadre champêtre, dans leur emplacement d'origine.

Nous espérons donc que les maisons Thomas Brunet et Jacques Richer dit Louveteau seront protégées par une citation et qu'elles seront restaurées sans délai pour pouvoir enrichir notre patrimoine architectural.

Philippe Voisard
Président